

Quelles nouvelles sources d'énergie pourrait-on utiliser ? Quelles économies d'énergie pourrait-on faire ? Deux questions qui prendront de l'importance au fil des décennies à venir. JANUS souhaite lancer une table ronde sur COGOLINFORUM. Vous serez le/la bienvenu(e) pour alimenter ce débat de société.

A la différence de la gouvernance actuelle, JANUS vous démontre qu'il a la volonté d'améliorer le « mieux vivre ensemble à Cogolin demain » en pensant aux générations futures !

Rassurez-vous, ça ne coûte pas forcément plus. D'autres communes y arrivent, pourquoi pas Cogolin ? On ne dépense pas plus. On répartit autrement ! On budgétise sur plusieurs années dans un plan cohérent d'investissement. On réoriente les priorités de la commune. Prenons l'exemple de votre maison. Elle a besoin d'un ravalement de façade mais vous n'avez pas suffisamment d'argent. Vous allez économiser pour le faire dans quelques années ou vous allez faire un emprunt qui ne met pas en danger votre fond de roulement. Mais en même temps, vous constatez que votre poste électricité coûte. Vous vous demandez comment faire des économies dans votre consommation, réduire ou supprimer l'utilisation inutile ou non primordiale et vous allez éventuellement réfléchir à la possibilité de produire de l'énergie (éolien, géothermie, photovoltaïque, etc). Donc, comment financer, quel coût pour quel bénéfice, etc. Mise en balance du ravalement de façade avec les économies d'énergie. Qui est prioritaire ? Combien a-t-on à notre disposition, sur combien d'années, etc.

Finalement vous allez trancher et choisir un ou l'autre ou les deux selon vos possibilités et le nombre d'années sur lesquelles vous pouvez emprunter sans difficulté. C'est la priorité qui aura votre faveur, quitte à reporter l'autre investissement à plus tard, quand le premier poste aura été amorti.

Il en est de même pour le plan de développement socio-économique de Cogolin que JANUS vous proposera. Pas d'endettement mirobolant. Une autre répartition des priorités budgétaires, d'autres objectifs, d'autres orientations d'investissement plus en phase avec la réalité de demain dont les contours se profilent !

L'énergie est un sujet mondial. Les consommations énergétiques croissent inexorablement.

La population mondiale s'accroît. La demande énergétique des pays en voie de développement s'emballe sans être compensée par une baisse de la consommation des pays industrialisés.

Les ressources sont très inégalement réparties dans le monde et surtout, elles sont limitées. Les stocks d'énergies fossiles : pétrole, gaz, charbon sont en train de s'épuiser. Par ailleurs leur utilisation produit des gaz à effet de serre qui ont une influence sur le réchauffement de la planète et de fait, sur le climat. Ainsi, dans les pays développés, l'énergie est devenue un dû alors qu'un quart de la population mondiale n'a pas accès à l'électricité et que les réserves naturelles de combustibles s'épuisent.

Deux tiers des Français déclarent ne rien connaître à la question de l'énergie alors que chacun pourrait agir pour économiser de l'énergie et limiter les émissions de gaz à

Effet de serre.

L'énergie est un domaine qui a des répercussions qui vont bien au-delà du simple aspect technique :

elle concerne les champs organisationnel, financier, économique, commercial, politique, juridique, sociétal, environnemental, celui de la sécurité...

Une collectivité locale est responsable en matière d'énergie pour plusieurs raisons à la fois :

- consommatrice (elle achète de l'énergie pour faire fonctionner l'éclairage public, pour chauffer ses bâtiments...),
- productrice (elle peut fournir de l'énergie via par exemple un réseau de chaleur, des éoliennes, fermes photovoltaïques...),
- distributrice (elle peut être compétente pour coordonner des réseaux de chauffage, de gaz, d'électricité...),
- aménageuse (elle prend des décisions en matière de planification urbaine, d'infrastructures, de transports qui ont des conséquences en matière d'économie énergétique...),
- incitatrice (elle a la responsabilité d'informer ses agents, les habitants des impacts de leurs comportements, de les sensibiliser aux économies d'énergie...),

Les collectivités locales n'ont pas de compétence spécifique sur l'énergie mais toutes leurs politiques d'aménagement ont des répercussions en matière énergétique.

Cette thématique sous-jacente est transversale. Par exemple, en matière d'habitat, il est envisageable d'intégrer des exigences énergétiques dans le plan local de l'habitat, d'imposer une exigence de démarche haute qualité environnementale ou de basse consommation dans les appels d'offres concernant les nouveaux bâtiments ou les bâtiments existants nécessitant une restructuration lourde.

Les deux secteurs pour lesquels les émissions de gaz à effet de serre ont le plus augmenté au cours des dix dernières années sont les transports et le bâtiment (résidentiel tertiaire).

Or les collectivités ont la responsabilité en matière de déplacements et d'habitat. De fait, elles peuvent agir et ont la légitimité pour le faire.

L'enjeu de la maîtrise des consommations d'énergie, et donc aussi des émissions de gaz à effet de serre, n'est pas qu'environnemental. Une collectivité locale peut réaliser 20 à 40 % d'économie rien qu'en optimisant ses installations existantes (réglage des thermostats de chauffage par exemple...). Les dépenses consacrées à l'énergie correspondent à environ 3 à 5 % du budget de fonctionnement d'une commune.

Les collectivités locales disposent de nombreux outils pour agir en faveur de l'efficacité énergétique :

- mieux connaître leurs consommations, par exemple en réalisant des diagnostics, des bilans énergétiques (à l'échelle du territoire ou juste du patrimoine de la collectivité) ou un bilan carbone,
- maîtriser leurs consommations en mettant en place des programmes de maîtrise de la demande d'électricité et/ou d'utilisation rationnelle de l'énergie, en optimisant les installations existantes...,
- Valoriser les ressources énergétiques locales et renouvelables (comme le bois, le solaire, l'éolien, l'hydraulique),

- mettre en place un programme d'actions plus large et disposer de compétences sur son territoire... en décidant par exemple de créer une agence locale de l'énergie,
- d'informer, de sensibiliser, de conseiller les particuliers, en ouvrant un espace information énergie,
- réaliser une opération programmée d'amélioration thermique et énergétique des bâtiments, etc.

Ces actions peuvent s'organiser en partenariat (technique et/ou financier) avec des acteurs comme l'ADÈME, le conseil général, le conseil régional, les agences régionales de l'environnement, les DRIRE, des entreprises, les chambres consulaires, des associations locales ou nationales (Amorce, Energie-Cités, CLER...)etc.

La mise en place de démarches plus larges comme la HQE dans les bâtiments, un contrat ATEnEE, une charte pour l'environnement, un plan de déplacement urbain, un schéma de cohérence territoriale, un Agenda 21... Permet également d'aborder la thématique énergie et de l'intégrer à des projets de développement transversaux.

Il est évident que les collectivités locales ont un rôle important à jouer dans le domaine de la gestion de l'énergie. Mais elles ne sont pas seules. La réduction des consommations énergétiques et de l'émission de gaz à effet de serre ne peut être traitée sans mécanismes d'incitations (réglementaires, fiscaux, techniques...) visant à faire évoluer les comportements tant des producteurs et des distributeurs d'énergies que ceux des consommateurs, autrement dit nous-mêmes.

C'est la somme de tous nos petits gestes écocitoyens qui fera un grand plus pour le développement durable...

J'estime qu'une gouvernance digne de ce nom peut, que dis-je, doit dès à présent se soucier de ces sujets qui deviendront les priorités du XXIe siècle.

Pensez-vous que la gouvernance actuelle s'interroge, ne serait-ce que quelques minutes, sur les différentes facettes du développement durable ?

Gouverner, c'est anticiper. Néanmoins, lorsqu'on constate la célérité de nos maires du Golfe pour passer en intercommunalité, si inexistante qu'elle risque de nous être imposée par les instances supérieures, on est en droit de se demander si la gouvernance actuelle connaît le sens de cette acception : gouverner, c'est anticiper... CQFD!

JANUS